Commune d'USSAC

Téléphone : 05.55.88.17.08
Télécopie : 05.55.88.36.50

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Décision N° MA-DEC-2026-013 du 07 mai 2026

OBJET : attribution du marché de travaux d'installation d'un système de climatisation réversible de type air/air au réfectoire du restaurant scolaire de l'école maternelle

Le maire de la commune d'USSAC,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'avis publié au JORF n° 0302 du 26 décembre 2025 (NOR : ECOM2530077V) relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2026 portant délégation de compétence concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, d'un montant inférieur à 1 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 07/02/2025 qui précise qu'une consultation informelle de plusieurs opérateurs n'impose pas le respect des règles associées à la passation d'un marché en procédure adaptée et reste compatible avec un marché sans publicité ni mise en concurrence, tant que l'acheteur demeure dans le cadre légal de la dispense,

Considérant qu'au regard des températures parfois excessives constatées dans le réfectoire du restaurant scolaire de l'école maternelle, il apparaît nécessaire d'y installer un système de climatisation réversible de type air/air, assurant également une fonction de chauffage d'appoint,

Considérant les devis reçus en mairie après consultation,

DÉCIDE

Article 1 : le marché susvisé est attribué à la société ENERGIE PRO, située à Turenne (19500).

Article 2 : le montant de l'offre retenue s'élève à 10 172,75 € HT (12 207,30 € TTC

Article 3 : les caractéristiques des travaux sont définies au devis.

Article 4 : conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

.../...

Publié le : 07/05/2026 16:17 (Europe/Paris)
Par : Laurent L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/61948

Article 5 : le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site internet de la commune. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de cette publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Décision N° MA-DEC-2026-013 du 07 mai 2026

Certifiée exécutoire après transmission
à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde
et publication sous forme électronique
sur le site internet de la commune le 07 MAI 2026

MAIRIE D'USSAC CORREZE

Pour extrait certifié conforme,
le maire,

Patrick CHANOURDIE

Publié le : 07/05/2026 16:17 (Europe/Paris)
Par : Laurent L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/61948

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

attribution du marché de travaux d'installation d'un système de climatisation réversible de type air/air au réfectoire du restaurant scolaire de l'école maternelle

Date de transmission de l'acte :	07/05/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	07/05/2026
Numéro de l'acte :	MA-DEC-2026013 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	019-211927405-20260507-MA-DEC-2026013-AU
Date de décision :	07/05/2026
Acte transmis par :	Christine BORDAS
Nature de l'acte :	Autres
Matière de l'acte :	1. Commande Publique 1.1. Marchés publics 1.1.1. Travaux

Publié le : 07/05/2026 16:17 (Europe/Paris)
Par : Laurent L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/61948